

Image not found or type unknown



Louer sans permis de construire

Par **Deuj**, le **09/09/2016** à **16:30**

Bonjour,

Je suis locataire d'un logement construit dans les combles d'une résidence (divisée en plusieurs appartements loués). Un seul propriétaire pour tout la résidence.

Le propriétaire vient d'obtenir un permis de construire "aménagement de logements dans les combles du bâtiment". Je viens d'aller à la mairie pour me renseigner, et en fait il régularise sa situation car n'avait jamais demandé de permis de construire pour les 2 logements sous les combles.

Est-il dans l'illégalité pour la location ? Si oui, suis-je également en tort ou alors je peux me retourner contre mon propriétaire ?

Merci d'avance si quelqu'un a la réponse :)

Cordialement